

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 15 juillet 2020 à 20H30

Etaient présents :

Philippe DELCOURT, Valérie FIEVET, Denis BERNARD, Joseph BEGHIN, Maéva GUENOT, Patrice COUSIN, Chloé LEMAIRE, Jean-François MAHIEU, Perrine DEMAY, Geoffrey INGELAERE, Aurore FERET, Amaury DIDELOT, Lenna LE MOIGNE, Yann GRAENICHER, Florence MUGGÉO, Gautier DHORDAIN.

Excusés : Mme Véronique THOMAS pouvoir à Mme Valérie FIEVET, Mme Catherine GUILLAUD pouvoir à M Denis BERNARD, M Gérard PADE pouvoir à M Joseph BEGHIN

Secrétaire de séance : M. Denis BERNARD

1. Approbation du compte-rendu des délibérations de la séance du 17 juin 2020.

Celui-ci a été distribué. *Décision du Conseil :* approuvé à l'unanimité

2. Présentation d'une solution de vidéo-protection.

Après avoir sollicité 3 prestataires qui ont présenté leur solution, M. Geoffrey INGELAERE présente le projet de vidéo-protection. M. le Maire soumet le projet à un vote de principe pour connaître l'avis du Conseil sur le sujet.

Décision du Conseil : 17 voix « pour », 2 « abstention », 0 « contre »

3. Budget primitif 2020

Projet de budget primitif 2020 préparé en commission des finances est présenté au Conseil. Des décisions modificatives restent toujours possibles courant 2020, en fonction des données fournies par la Direction des Finances Publiques.

-Section fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses 1 707 863,30 €, en tenant compte en dépenses d'un virement de 882 875,30 € à la section d'investissement.

-Section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses 1 457 103,62 €.

DEPENSES de Fonctionnements

060	Achats	222 200,00	26,93%
061	charges externes	97 900,00	11,87%
062	services extérieurs	31 460,00	3,81%
063	impôts et taxes	5 270,00	0,64%
064	Charges de personnel	315 400,00	38,23%
014	Attributions de compensation		
65	Charges de gestion	137 658,00	16,69%
66	Charges financières	10 800	1,31%
67	Charges exceptionnelles	4 300,00	0,52%
68	Dotations aux provisions		
	sous-total	824 988,00	100,00%
023	virement à l'investissement	882 875,30	
073	impôts et taxes (restitutions)		
042	mandats d'ordre		
002	résultat reporté		
	Total	1 707 863,30	

RECETTES de fonctionnements

064	remboursements personnel	20 100,00	1,97%
70	Produits et services	56 820,00	5,57%
73	Impôts et taxes	579 817,00	56,79%
74	Dotations et participations	334 436,00	32,75%
75	Produits de gestion	30 000,00	2,94%
76	Produits financiers		

77	Produits exceptionnels		
	sous-total	1 021 173,00	100,01
002	résultat reporté	686 690,30	
	Total	1 707 863,30	

DEPENSES d'Investissements			
-----------------------------------	--	--	--

16	Remboursement des emprunts	52180,00	4,44%
20	Immobilisations incorporelles	11 545,00	0,98%
21	Immobilisations corporelles	1 112 718,07	94,58%
2111	Achat de terrains		
2115	Achat de terrains bâtis		
	sous-total	1 176 443,07	100,00%
	reste à réaliser		
041	Opération d'ordre de		
001	résultat reporté	280 660,55	
	Total	1 457 103,62	

RECETTES d'Investissements			
-----------------------------------	--	--	--

	FCTVA	70 121,00	24,18%
13	Subvention(s)	134 096,00	46,25%
138	Autres subventions		
70	Taxe locale d'équipement	85 720,00	29,57%
73	Vente de terrain(s)		
16	Emprunts & cautions		
	sous-total	289 937,00	100,00%
	virement du fonctionnement	882 875,30	
1068	excédent de fonctionnement	284 291,32	
041	Opération d'ordre de		
	résultat reporté		
	Total	1 457 103,62	

DEPENSES CUMULEES			
--------------------------	--	--	--

	section fonctionnement	1 707 863,30	53,91%
	section investissement	1 457 103,62	46,09%
		3 164 966,92	

Décision du Conseil : voté à l'unanimité

4. Règlement intérieur du Conseil (art. L. 2121-8 du CGCT)

Lors de la séance du 17/06/20 a été proposé un règlement intérieur. Celui-ci a été amendé en séance. Les remarques ont été prises en compte dans la nouvelle version qui est présentée.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité

:

5. Tarifs périscolaires et étude dirigée à compter de septembre 2020

La commission scolaire et périscolaire réunie le mardi 2 juillet, propose les tarifs suivants :

- **Cantine** : à compter du 01/09/2020, le prix du repas est à 3,15 €. Les repas sont facturés 2,45 € par le fournisseur, reste donc à la commune 0,70 € pour assumer le complément de nourriture, pain et eau, les salaires du personnel et le coût des locaux (prix de revient avec salaire du personnel 4,21€ sans pain ni locaux).

Pour les enfants avec un PAI, les parents doivent amener le contenu du repas le matin qui est mis au réfrigérateur et servi par le personnel de service au repas du midi. Pour cette prestation de service et surveillance, le prix fixé est de 2 €.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité

- **Garderie** : les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial (selon la prescription de la Caisse d'Allocations Familiales, les tranches de quotient sont alignées sur les valeurs conseillées et prises en compte pour les activités jeunesse de la CCPC) soit :

Quotient familial	0 à 499 €	500 à 700 €	701 à 873€	874 à 1073 €	1074 à 1273 €	1274 € et +
La vacation	1,25 €	1,40 €	1,50 €	1,62 €	1,68 €	1,72 €
Forfait à la semaine	7,50 €	8,40€	9 €	9,70 €	10,10 €	10,30 €

La vacation s'entend pour un accès à la garderie matin ou soir pour les créneaux 7h30/9h et 16h30/18h30

Le forfait à la semaine s'entend pour un accès quotidien, matin et soir à la garderie.

Pour les plages 7h15-7h30 et 18h30-19h, une vacation supplémentaire sera facturée.

La commission propose un forfait limité à 6 vacations par semaine pour les plages hors créneau standard.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité

- **Etude** : la commission propose de globaliser le tarif dans les vacations garderie : une seule grille tarifaire pour les enfants qui vont à l'étude et/ou en garderie. Les enseignants proposent à la rentrée d'assurer l'étude les mardi, jeudi et vendredi. La commission souhaite, afin d'alléger l'effectif de la garderie, mettre en place une aide aux devoirs le lundi soir (en l'absence d'étude faite par les enseignants) sous surveillance d'un agent de la commune.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité

6. Bourses scolaires et dotations à l'école pour fournitures, transports et piscine pour l'année 2019-2020

- **Dotation pour fournitures** : la commission propose une dotation d'un montant de 45 € par élève scolarisé à l'école de Bachy. Le coût de cette dépense pour 2019-2020 a été environ de 6 750 €, (dont 6 628€ dépensés en 2019).

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

- **Bourse scolaire** : il est proposé pour les enfants entrant en secondaire et jusqu'à la veille de leurs 16 ans (jour anniversaire), un montant de 45 € (soit +4€ par rapport à 2019) sur présentation d'un certificat de scolarité. En 2019-2020, 71 enfants ont bénéficié de cette aide financière, ce qui représente 2 911€.

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

- **Transport** : la commission souhaite reconduire un crédit de 2 800€ pour le groupe scolaire Jacques Brel afin de participer aux transports lors des sorties pédagogiques pendant l'année scolaire.

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

- **Piscine** : la commission scolaire a validé, pour les élèves de l'école primaire, le même nombre de séances (30) à la piscine d'Orchies (prise en charge totale par la commune : entrées et transport pour un coût d'environ 10 000€ pour l'année 2018/2019, l'année 2019-2020 n'étant pas significative du fait de la fermeture pour travaux de la piscine d'Orchies suivie du confinement pour cause de propagation du Coronavirus). La commission, malgré le coût élevé de cette prestation, souhaite conserver la gratuité pour les familles. Le changement de piscine, outre le fait d'amener un confort supérieur pour les enfants (diminution du temps de transport), doit diminuer les coûts pour le budget de la commune.

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

7. Subvention aux personnes de droit privé : manèges de la ducasse.

Des forains se sont installés le week-end des 28-29-30 juin sur la place pour la traditionnelle ducasse. Monsieur le Maire propose de verser au forain une subvention de 80 €, comme en 2019 et années précédentes. Après discussion, des membres du Conseil s'étant opposés à la venue des forains puisque les autres festivités avaient été annulées souhaitent confirmer leur position et donc ne pas abonder le versement d'une subvention.

Décision du conseil : 6 pour , 7 « contre , 6 abstention »

8. Classement de la voirie : allée de l'historien

La longueur de la voirie municipale est l'un des paramètres qui entre en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement dans sa partie variable. Le conseil doit délibérer pour prendre en compte la longueur de chaque voie communale avant la fin de l'année pour le calcul de la dotation de l'année suivante. Lors de la séance du 3 juillet 2019 le Conseil a autorisé, à l'unanimité, la rétrocession à la commune de la voirie de « Allée de l'historien », d'une longueur de 59ml. Il convient donc à présent de classer cette voie dans la voirie communale. Ce qui amène à un total de 11 252 ml de voirie communale.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

9. Recrutement d'agents contractuels pour les services d'entretien et du périscolaire.

Pour permettre le fonctionnement des services de la commune et en prévision de la rentrée scolaire 2020-2021, afin de faire face à un départ et aux contraintes liées à l'accueil en milieu périscolaire dans le respect des conditions fixées par les protocoles sanitaires, M. le Maire propose de créer plusieurs postes d'agents contractuels à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activité :

- Dans le cadre d'emploi d'adjoint technique, le recrutement d'agents affectés au nettoyage des locaux, afin de remplacer le départ d'un agent :

* 1 poste à 17,5/35^{ème} en CDD pour un an

- Dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation, le recrutement d'agents pour les services périscolaires, afin de renforcer les équipes d'encadrement pour les temps de surveillance de cantine et de garderie :

* 2 postes à 17,5/35^{ème} au maximum pour l'année scolaire 2020-2021

* 1 poste sous contrat d'apprentissage pour un CAP accompagnement éducatif petite enfance (durée 2ans) qui viendra renforcer les ATSEM à l'école maternelle.

Les recrutements seront ajustés en fonction des besoins au moment de la rentrée. Ces postes seront annualisés pour tenir compte des périodes de vacances scolaires et seront rémunérés en fonction des grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale et selon l'expérience des candidats au maximum à l'indice brut 354 (échelons 1 à 4)

Décision du conseil : accord à l'unanimité

10. Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil municipal ayant été renouvelé, Monsieur le Maire informe qu'il faut désigner le nouveau correspondant défense parmi les membres du Conseil. Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié auprès de la Préfecture pour toutes les questions concernant la sécurité. Par exemple mise en place du plan « Vigipirate ». M Geoffrey INGELAERE est candidat.

Décision du conseil : désigné à l'unanimité

11. Demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la Communauté de communes Pévèle Carembault a décidé en 2016 d'octroyer des fonds de concours à ses communes membres à raison de 100 000€ par commune majorés de 35€ par habitants (base 1605 en 2016) soit 156 175€. La commune a déjà bénéficié de fonds de concours de 63 067,19€ pour les ateliers municipaux, de 25 145,90€ pour la rue Pasteur et de 64 339,75€ pour la rue Foch.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande pour le projet suivant :

Aménagement de trottoirs rue Pasteur et rue de Wannehain

	DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC		Sur le HT	Sur le TTC
Aménagement de trottoir	23 043,50 €	27 652,20 €	Fonds de concours de la CC Pévèle Carembault	3 622,25 €	
			Part restant à la charge de la commune	19 421,25 €	24 029,95 €
Total	23 043,50 €	27 652,20 €	Total	23 043,50 €	27 652,20 €

Il précise que la demande de fonds de concours est de 3 622,25€ et qu'il n'y a pas d'autres subventions sollicitées pour ce projet. L'aménagement sera réalisé afin de rendre le cheminement piétonnier son accessible aux personnes à mobilité réduite.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

Clôture de la séance à 23h55